

Séance du mardi 24 novembre 2015 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Nicolas Pulfer M. Romain Perrenoud

43 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Claudia Bobst, Catherine Berger, Christine Dubugnon, Pauline Rahmani, Olivier Gétaz, Jean-Philippe Egger, Serge Thorimbert, Olivier Burnet, Thomas Buchanan, Wladimir Mange, Josselin Meylan, Gérard Heimberg.

Se sont excusés : Mmes et MM. Claudia Bobst, Catherine Berger, Christine Dubugnon, Olivier Gétaz, Jean-Philippe Egger, Serge Thorimbert, Thomas Buchanan, Wladimir Mange, Josselin Meylan, Gérard Heimberg.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté par 42 voix, 1 abstention.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015

Le procès-verbal est adopté sans modification (6 abstentions) avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président fait part d'un courrier de Mme Anaïs Piguët par lequel elle informe son intention de renoncer à la présidence de la Cogest, pour cause de maternité. Le président prie donc les membres de la Cogest de se choisir un(e) autre président(e) car il n'y aura pas d'élection complémentaire.

Le Bureau a été sur pied pour le deuxième tour des élections fédérales du 8 novembre. Il remercie toute l'équipe de dépouillement pour son engagement citoyen.

A l'agenda, il rappelle les quatre objets fédéraux qui seront soumis au peuple le 28 février 2016 :

- L'initiative populaire du 5 novembre 2012 « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage ».

- L'initiative populaire du 28 décembre 2012 «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) ».
- L'initiative populaire du 24 mars 2014 « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ».
- La modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard).

Cette même date verra également les élections communales dans le Canton de Vaud.

Il rappelle la fondue du Conseil communal le 8 décembre prochain, une liste d'inscription circule dans l'assemblée à cet effet.

Quelques dates à l'agenda du mois à venir : les 28-29 novembre le Baz'Art et dans ce cadre, la remise du Prix de la Ville à la Société de Gymnastique d'Aubonne le samedi à 17h00. Le 29, loto de l'USL au CCSC. Les 2 et 3 décembre, concours de dégustation du Caveau au Château. Le 4, repas de soutien à l'Arboretum. Le 5, Noël des Juniors du FC Chêne, le 10 soirée de Noël de la Gym Dames à Pizy, le 12, Chœur de Saubraz au Temple, le 12 tournée du Père Noël de la SDA à 18h00 à Aubonne et dans 10 villages environnants. Le 16, Noël des Aînés au Chêne, et le 20 matinée d'orgue au Temple.

### 3. Rapport de la commission des finances – Rapport Budget 2016 – Préavis no 6/15

Au nom de la Cofin, M. Guy Maurer lit le rapport.

En conclusion, la Cofin, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le budget de l'année 2016 faisant apparaître Fr. 29'967'380.— aux dépenses et Fr. 29'291'250.— aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 676'130.--.
- donne décharge à la Commission des Finances de son mandat.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis est accepté à l'unanimité par 43 voix.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral, au nom de la Municipalité, remercie les membres de la Cofin et les conseillers pour ce vote de confiance.

### 4. Préavis no 7/15 – Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

Mme la Municipale Gisèle Burnet explique qu'une nouvelle application de la loi oblige à une modification des statuts. Une commission, nommée par le Bureau du Conseil a déjà œuvré. Elle donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accepte la modification de l'art. 10 ;
- accepte la modification de l'art. 12 ;
- accepte la modification de l'art. 16 ;
- accepte la modification de l'art. 37 ;
- charge la Municipalité d'informer le CODIR et l'ARASMAC des décisions prises par le Conseil communal.

Le Bureau, par son président, propose en conséquence de renommer les membres de cette commission pour étudier ce préavis, soit MM. Gérard Heimberg (président), Marc-Henri Vallon, Luc Chevalaz, Gottfried Roth, Mathieu Félix. MM. Pierre André et Nicolas Pulfer, suppléants.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il rappelle que chacun peut adresser par écrit ses recommandations à la commission.

5. Préavis no 8/15 – Piscine d'Aubonne – Travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation, rénovation de la pataugeoire et des annexes

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation, rénovation de la pataugeoire et des annexes ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
3. accorde un crédit de Fr. 199'000.—TTC pour la réalisation de ce projet ;
4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011 ;
5. autorise la Municipalité à renoncer à amortir cet investissement par un prélèvement aux fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

Cet objet est transmis à une commission de 5 membres désignée par le Bureau, soit :

Mmes et MM. Alain Biedermann (président), Marcel Schwab, Yves Charrière, Wladimir Mange, Catherine Milhaud Renaud. Mme et M. Valérie André et Philippe Rossier, suppléants.

Mme Catherine Aellen aimerait connaître la raison du chiffre de Fr. 5'000.— (économie/recettes) de l'estimation des coûts d'exploitation (page 10 du préavis).

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

## 6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz rappelle le carrefour public sur le PGA qui aura lieu mardi 1<sup>er</sup> décembre à 19h30 au CCSC. Il espère que les Conseillers seront nombreux à y participer. Au printemps prochain un nouveau débat public sera organisé.

M. le Municipal Eric Muller informe de travaux forestiers importants à la piste Vita. Ces travaux sont nécessaires pour régénérer la forêt. Dans le tous-ménages envoyé à la population la Municipalité rappelle les règles élémentaires de parcage en cas d'enneigement.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés, en particulier pour la déferrisation de l'eau potable, la construction du Collège du Cœur du Chêne et le réaménagement de la place de Jeux du Chêne, même si ces objets sont terminés, les factures continuent d'arriver et les décomptes courent toujours. Préavis 5/15, sécurisation des usagers des transports publics et des piétons de l'Ouriette (crédit voté Fr. 453'000.--) frais engagés à ce jour Fr. 60'700.--. L'état de la dette au 20.11.2015 est de Fr. 22'120'000.— (arrondi), alors qu'au 1.1.2015, elle était de Fr. 17'590'000.—.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que l'inauguration de l'usine de déferrisation de l'eau à Montilier a eu lieu avec la Municipalité de la commune de Montherod, le lieu étant sur leur commune. Il invite la Cogest à visiter cette installation lors d'une prochaine visite des domaines.

Le territoire de Pizy a été très exposé durant cette année de sécheresse, des lieux de vie ont été privés d'alimentation en eau, notamment la Grande Ferme. La Municipalité est en contact avec le SIDERE (association régionale d'alimentation en eau potable) en vue d'une possibilité d'amélioration à Pizy.

M. le Syndic, au nom de la Municipalité, remercie les initiateurs de la soirée d'information Aubonne Attitude du 18 novembre dernier. D'autre part, une séance officielle de dépôt des listes pour la Municipalité et le Conseil communal aura lieu lundi 14 décembre prochain au CCSC car le dépôt des listes doit être fait le 11 janvier 2016 à 12h00.

## 7. Questions et vœux

Mme Marie-Christine Saxer Studer désire donner quelques informations concernant le projet d'accueil de personnes migrantes dans la région aubonnoise. En juin-juillet, un travail de contact a été fait dans le cadre du CoChe auprès de l'EVAM, des églises et de la Municipalité. Une famille syrienne a été recommandée par les Petites Sœurs de Jésus. Un projet d'accueil a été mis en place et accepté par la Municipalité. Le 9 octobre, ce projet a été rendu public et a rencontré un grand succès, 35 personnes se sont spontanément présentées comme bénévoles. La Municipalité s'est engagée à trouver des appartements sur son territoire. Le CoChe sera le lien entre la population et les familles accueillies. Quant aux églises, elles seront en soutien pour renforcer l'aide des bénévoles. Des papillons d'information ainsi que le projet sont à disposition des Conseillers. A l'heure actuelle, deux

appartements (un communal et un privé) ont été soumis à l'EVAM et le CoChe est dans l'attente de leur décision. Le Conseil communal sera tenu informé.

Mme Catherine Zweifel propose les dernières dates de représentation de la troupe de la Dentcreuze « Silence en coulisses » à la salle de l'Esplanade.

Mme Anne-Marie Piguet soulève le problème d'un fourgon régulièrement et longuement parké à l'Avenue de Savoie et la rue du Chaffard qui bloque la visibilité des automobilistes. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral s'informerait auprès de la Sécurité Publique.

M. Marcel Schwab a appris que la salle d'attente a été à nouveau fermée aux usagers, car il y aurait eu des incivilités. Il demande si ces locaux sont déjà propriété de la Commune d'Aubonne et si c'est le cas quelles mesures peuvent être prises à la veille de l'hiver pour que les usagers n'aient pas à attendre les bus à l'extérieur.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme que la salle d'attente a été rouverte mais que suite à des incivilités, cet espace a été fermé par la SEFA, car ce bâtiment n'est, à ce jour, pas la propriété de la Commune d'Aubonne.

Mme Sandra Linder informe l'assemblée que le dossier a été déposé au Registre Foncier, ce qui signifie que la commune est formellement propriétaire du lieu.

M. Philippe Cretegnny demande quelle est la stratégie de la Municipalité concernant la salle d'attente de la gare des bus maintenant que l'on sait qu'elle est propriété de la commune.

M. Alexandre Liardet propose la pose de caméras de surveillance. M. Marcel Schwab répond que ce local ne doit pas rester fermé dans cette gare qui voit énormément de passage. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la solution sera certainement de repeindre régulièrement ce lieu mais que la Municipalité va y réfléchir.

M. Pascal Lincio demande des nouvelles de l'impression du nouveau règlement du Conseil communal. Aucune nouvelle à ce jour, ni auprès du Bureau du Conseil ou de la Municipalité.

M. Guy Maurer suggère qu'il soit déjà en vigueur. Le président en prend note.

Le président lève la séance à 21h25 et annonce la prochaine séance mardi 19 janvier 2016 à 20h15. Un apéritif est offert pour fêter la fin de l'année 2015.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegnny